

Votre contact

Thomas BOURDET
ALTHIMA CONSULTING
+33664046849
thomas@althima.fr

DER

Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

ALTHIMA CONSULTING

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine **SARL** au capital social de **1.000** euros, immatriculé au RCS de LYON sous le numéro **899 738 082** dont le siège social est situé

51 rue ROBERT, 69006 LYON
06.64.04.68.49 / thomas@althima.fr

VOTRE CONTACT

BOURDET Thomas

51 rue ROBERT
69006 LYON

Téléphone : **06 64 04 68 49**
Email : **thomas@althima.fr**

INFORMATIONS

Activités réglementées

ALTHIMA CONSULTING est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro **21005652** (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

- Courtier d'assurance
- Conseiller en investissement financier

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers^[1] sont fournis de manière :

- non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier ;
- ou indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1^o de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Néant

[1] A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

N° ORIAS : N°21005652

Responsabilité civile professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : Contrat n°02996

MMA IARD Assurances Mutuelles,
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans cedex 9

ACTIVITE : CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

Conformément aux articles L. 541-3 et D. 541-9 du code monétaire et financier

Montant de la garantie : 2.500.000 € par sinistre
2.500.000 € par année d'assurance

Franchise : 3.000 €

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER	1 000 000€	1 000 000€

ASSURANCE

Courtier

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et

- qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : Néant

N° ORIAS : N°21005652

Responsabilité civile professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : Contrat n°02996

MMA IARD Assurances Mutuelles,
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans cedex 9

ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)

Conformément aux articles L. 512-6, R. 512-14 et A. 512-4 du Code des assurances

Montant de la garantie :

2.500.000 € par sinistre
2.500.000 € par année d'assurance

Franchise :

20 % de l'indemnité due (Maxi : 3.000 €)

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Activité de courtage d'assurances de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA thema	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
CNP	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de distribution vie et santé	Commission et rétrocession sur encours
UAF LIFE Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Vie Plus	Assureur	convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service médiation de la consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt

75008 Paris

Site internet : <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant HT [...] et TTC [...]

Option 1 : Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Option 2 : Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous serons amener à communiquer et à échanger des informations

- par courrier postal
- ou par courrier électronique
- ou au moyen d'un site internet.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ALTHIMA CONSULTING, 51 Rue ROBERT, 69006 LYON

Par tel/ fax : 06 64 04 68 49

Par mail : thomas@althima.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Thomas BOURDET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige et sont destinées à nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Thomas BOURDET; thomas@althima.fr; ALTHIMA Consulting 51 rue ROBERT, 69006 LYON.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :